

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE monsieur Fernand Labrie, directeur, Centre de recherche en endocrinologie moléculaire et oncologique et génomique humaine, Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ), soit nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches pour un mandat de deux ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches pour un mandat de deux ans à compter des présentes:

— madame Chantal Blouin, présidente-directrice générale, CRI Centre Recyclage Informatique inc.;

— monsieur Claude Pinault, sous-ministre associé au Bureau de la Capitale-Nationale;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— madame Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux filiales, Investissement Québec, en remplacement de monsieur Jean-Sébastien Lamoureux;

— monsieur Brian Girard, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques et des sociétés d'État du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, en remplacement de madame Christine Tremblay;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54225

Gouvernement du Québec

Décret 739-2010, 1^{er} septembre 2010

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (L.R.Q. c. O-5.1), les affaires de l'Office sont administrées par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général de l'Office, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, le mandat du président du conseil et celui du président-directeur général sont d'une durée d'au plus cinq ans et celui des autres membres du conseil d'administration est d'une durée d'au plus quatre ans;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, toute vacance survenue avant l'expiration d'un mandat est comblée de la manière mentionnée à l'article 7;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 650-2009 du 4 juin 2009, madame Julie Le Houillier a été nommée membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales :

QUE monsieur Bruno-Serge Boucher, vice-président aux communications et soutien au réseau, Fédération des chambres de commerce du Québec, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de madame Julie Le Houillier.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

54226